



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Corse**

# **Bilan de l'action de l'inspection du travail en Corse en 2024**

**DREETS de Corse  
10 avril 2025**

# Déroulé

1. L'inspection du travail en Corse : organisation, missions, chiffres clés
2. Faits saillants en 2024
3. Illustration : une enquête sur un accident du travail
4. Illustration : une enquête sur les conditions de recours au travail détaché
5. Perspectives 2025 et 2026

# L'inspection du travail en Corse *Organisation*

Le système d'inspection du travail en Corse comprend :

- les agents affectés au niveau départemental (en DDETS-PP) : ils exercent des missions de contrôle et d'enquête, mais aussi des actions de renseignements en droit du travail et des tâches administratives (ruptures conventionnelles, accords collectifs, suivi du dialogue social...).
- les agents affectés au niveau régional (en DREETS) : l'unité régionale de contrôle travail illégal et le service d'appui et d'animation (ingénieur et technicien de prévention, service juridique et contentieux, appui au dialogue social, animation régionale des services).

33 agents en Corse

# L'inspection du travail en Corse

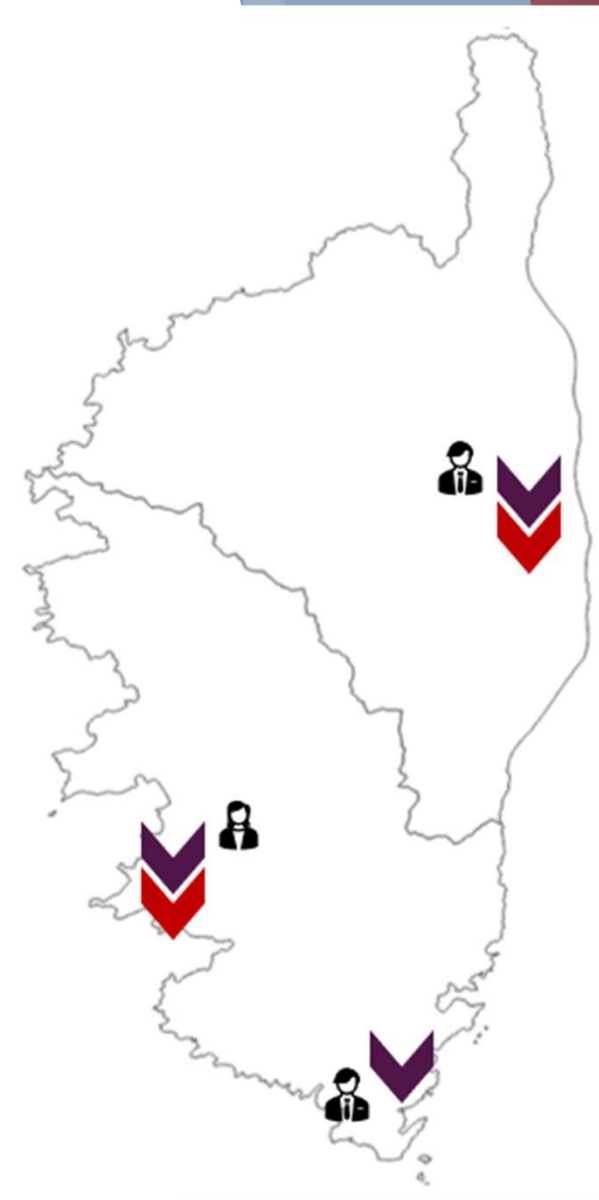
## Organisation

### Dans chaque département (ou unité de contrôle) :

1 responsable d'UC  
6 agents de contrôle  
2 agents chargés du renseignement en droit du travail  
1 agent chargé de l'appui au dialogue social  
2 assistants de contrôle

### Au niveau régional :

1 cheffe de pôle  
4 agents au sein de la task force "travail illégal" (URACTI)  
2 agents chargés de l'appui juridique et technique aux agents  
1 ingénieur de prévention  
1 technicien régional de prévention



# L'inspection du travail en Corse *Compétences*

Les agents de contrôle de l'inspection du travail ont une compétence géographique délimitée.

Les agents sont compétents pour l'ensemble des établissements du secteur privé, dans tous les secteurs d'activité, hors administrations publiques et territoriales, y compris les chantiers, navires et bateaux, le transport routier, l'agriculture, les barrages, carrières et établissements SEVESO.

Le système d'inspection du travail veille à l'application des normes juridiques (code du travail mais aussi santé publique, environnement, code rural, code des transports...).

Compétence d'investigation pour toute situation ou relation de travail

# L'inspection du travail en Corse *Organisation*

## Deux niveaux complémentaires et indissociables :

Le déploiement d'actions sur des **priorités nationales communes** sur tout le territoire (homogénéité de l'action)

Un **service public de proximité** pour :

- Faire assurer le respect des dispositions légales et conventionnelles, et obtenir la régularisation des situations non conformes
- Délivrer de l'information et des conseils techniques aux employeurs et travailleurs et contribuer à l'accès au droit
- Traiter les sollicitations
- Contribuer à réguler les rapports sociaux, prévenir les conflits, faciliter et appuyer le dialogue social



## L'inspection du travail en résumé...

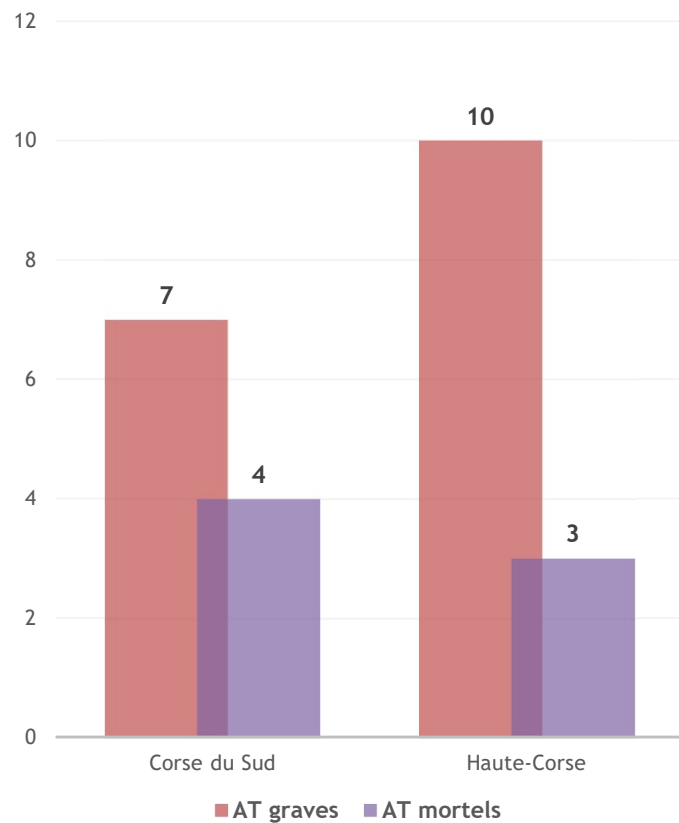
L'inspecteur du travail n'est PAS là pour  
...sanctionner les patrons, contrôler l'hygiène dans les restaurants, contrôler les papiers d'identité des salariés ou chercher la petite bête !

### MAIS IL EST LÀ POUR ....

- expliquer les règles, conseiller, accompagner, protéger
- veiller à la bonne application de la réglementation du travail, des conventions collectives et des textes réglementaires
- veiller au respect des droits et à la sécurité au travail des salariés
- sanctionner les situations les plus graves de manière graduée et proportionnée

# Quelques chiffres clés





## Les accidents du travail graves et mortels

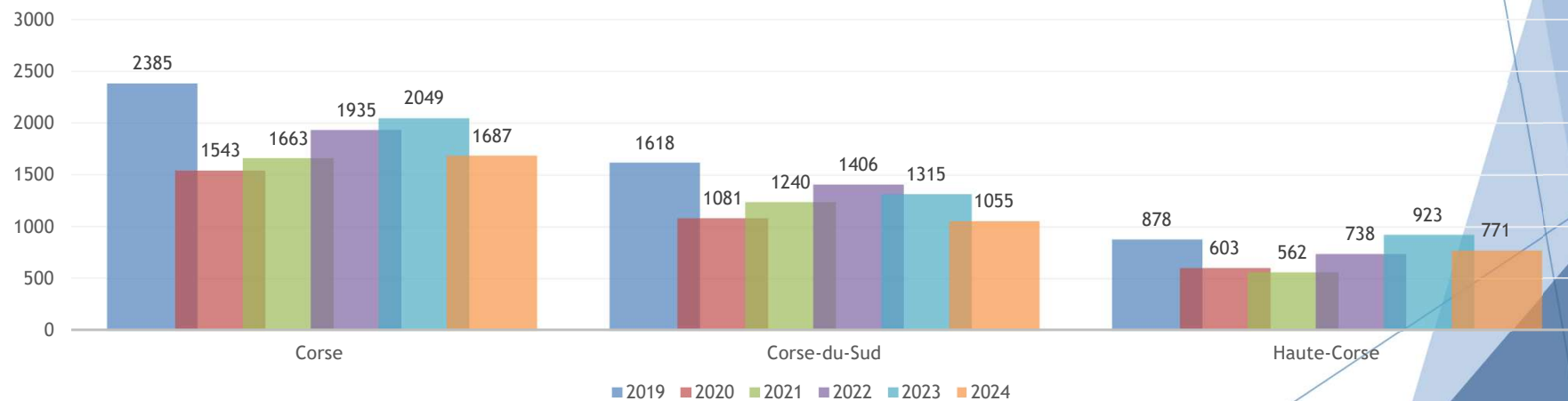
Si le nombre d'accidents graves, c'est-à-dire ayant entraîné une incapacité permanente, diminuent légèrement (-2% par rapport à 2023), il est cependant à déplorer 3 accidents mortels de plus qu'en 2023.

Pourtant, ces accidents du travail ne sont pas une fatalité, les risques sont connus (chute, manutention, machines dangereuses, accident de la route...).

# Les prestations de service internationale

Le nombre de déclarations de détachement est en baisse pour la 1ère année, ainsi que le nombre de clients, de salariés distincts et de jours détachés.

65% des salariés détachés sont dans le secteur de la construction.



# Les ruptures de contrat

38 procédures pour licenciement économique en 2024, concernant 106 salariés

→ 5 procédures en Corse du Sud / 11 salariés

→ 33 en Haute-Corse / 95 salariés

→ 33 des 38 procédures sont au motif de cessation d'activité

Aucune procédure de licenciement économique de plus de 10 salariés

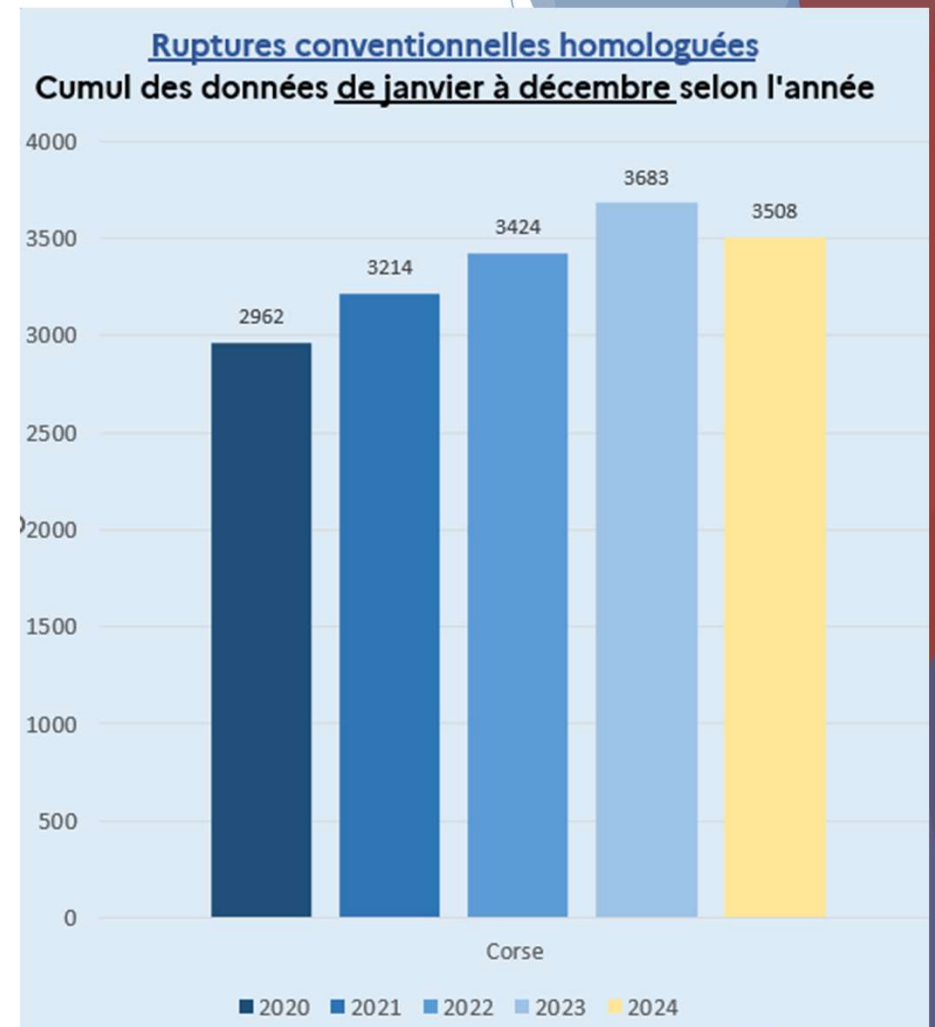
Aucune rupture conventionnelle collective

3508 procédures de ruptures conventionnelles homologuées en 2024

40 demandes d'autorisation de licenciement de salariés protégés

→ 36 autorisations

→ 4 refus



# Quelques chiffres clés

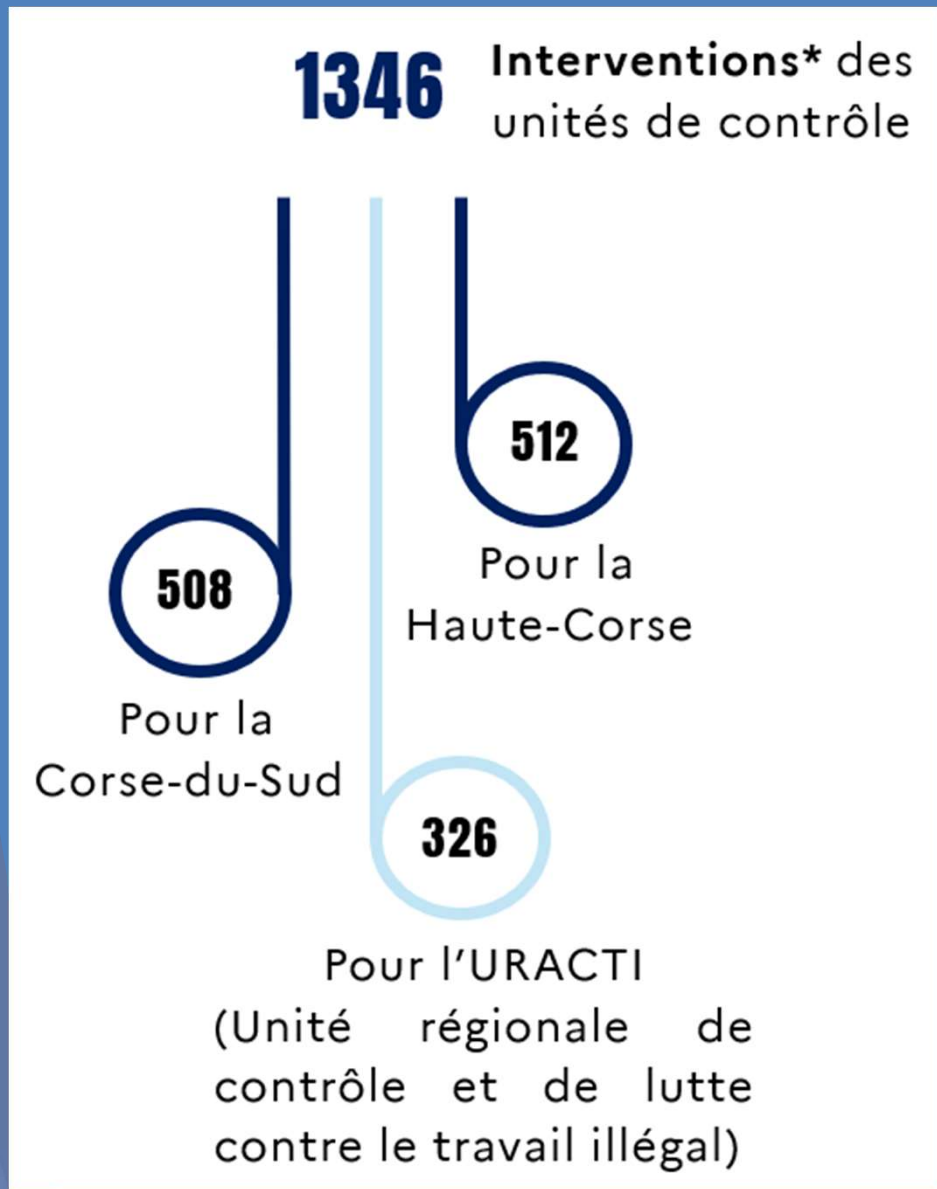


Hausse du nombre  
d'interventions  
en 2024  
par rapport à 2023

**61%**

des interventions sont sur le terrain  
(contrôles, enquêtes ou réunions en entreprise)

*\*Une intervention peut être un contrôle, une enquête, une réunion en entreprise ou un examen de document*



# Quelques chiffres clés

## Répartition des interventions par secteur d'activité :

Construction : 28%

HCR : 12%

Services administratifs : 11%

Commerces et garages : 9%

Santé et action sociale : 7%

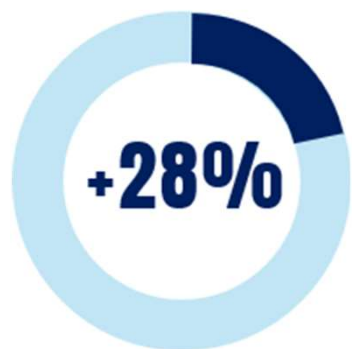
Industrie : 5%

Transports et logistiques : 4%

Agriculture : 3%

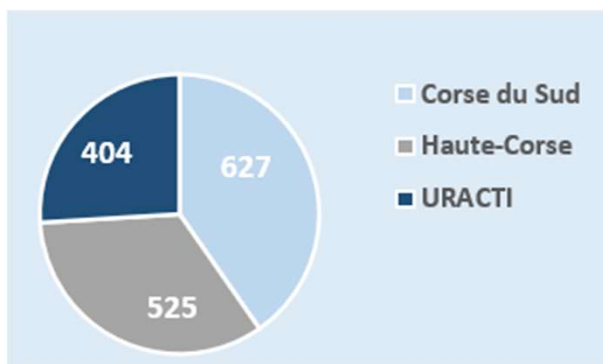


# Quelques chiffres clés



**1556 suites à interventions en 2024**

*+ 28% par rapport à 2023*



**Lettres d'observations**  
(Rappels à la loi)



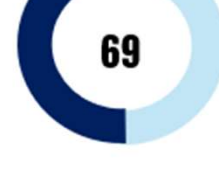
**Mises en demeure**



**Arrêts de travaux ou d'activité**



**Procès-verbaux**



**Décisions de sanctions administratives**



**D'amendes administratives**

# Les sanctions administratives

69 décisions de sanctions 2024

## Thématiques des manquements les plus constatés :

- ✓ Durée du travail
- ✓ Installations sanitaires
- ✓ Conditions d'hébergement
- ✓ Manquements sur le recours au détachement
- ✓ Non-respect du salaire minimum ou conventionnel
  - ✓ Carte d'identification BTP
  - ✓ Non-respect d'une décision



Montant total des amendes notifiées : **387 240 €**

*Contre 276 325 € en 2023*

4 avertissements

1 classement sans suite

1 recours contentieux

# Les sanctions administratives

45 des 69 entreprises  
sanctionnées ont procédé au  
paiement intégral

Montant moyen des amendes administratives (hors PSI) :

Par salarié : 757 €

Par entreprise : 7 636 €

Montant moyen des amendes administratives PSI :

Par salarié : 507 €

Par entreprise : 2 940 €





# Les transactions pénales

16 procès-verbaux transmis à la DREETS en vue d'une transaction pénale  
*contre 6 en 2023*

## Thématiques des infractions constatées :

- ✓ Principalement des infractions en matière de santé et sécurité :  
risques de chute de hauteur sur les chantiers, défaut de formation, suivi  
médical non conforme
- ✓ Et subsidiairement une absence de déclaration préalable  
à l'embauche d'un salarié à l'URSSAF

# Les transactions pénales

12 propositions de transactions pénales en 2024 (4 dossiers sont encore en instruction)

100 % des entreprises ont accepté la proposition



Montant total des amendes  
proposées : 42 150 €

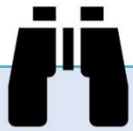
*Contre 12 000 € en 2023*

Montant moyen proposé par  
entreprise : 3512 €

Exemples de mesures correctives proposées :

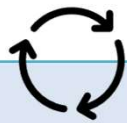
- ▶ Conclusion d'un contrat d'accompagnement avec un organisme de prévention
- ▶ Organisation de formations en matière de sécurité au travail

# Les priorités d'action



## La prévention des risques professionnels

*Amiante, CMR, équipements de travail, travaux en hauteur, risques électriques, ensevelissement, noyade, troubles musculo-squelettiques...*



## La lutte contre les fraudes

*Dissimulation d'heures de travail, prêt illicite de main d'œuvre, marchandage, faux statuts, fraude au détachement...*



## La protection des personnes vulnérables

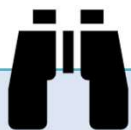
*Egalité professionnelle, discrimination, harcèlement, protection des travailleurs vulnérables (intérimaires, détachés, jeunes, ...)...*



## La promotion du dialogue social

*Mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, respect des obligations relatives au dialogue social, promotion du dialogue social dans les entreprises...*

# Les priorités d'action



La prévention des  
risques professionnels

776 interventions soit  
55% de l'activité  
globale



La lutte contre les  
fraudes

273 interventions soit  
19% de l'activité  
globale



La protection des  
personnes vulnérables

199 interventions soit  
14% de l'activité  
globale



La promotion du  
dialogue social

167  
interventions soit  
12% de l'activité  
globale

# Les services de renseignement en droit du travail

**4320** demandes  
d'usagers traitées  
en 2024  
(+10% par rapport à  
2023)

**72%** des usagers  
sont des salariés

**75%** des questions  
portent sur  
le contrat de travail

59% des demandes sont traitées par téléphone  
21% des demandes sont traitées en présentiel ou en visio  
20% sont traitées par écrit (mail ou courrier)



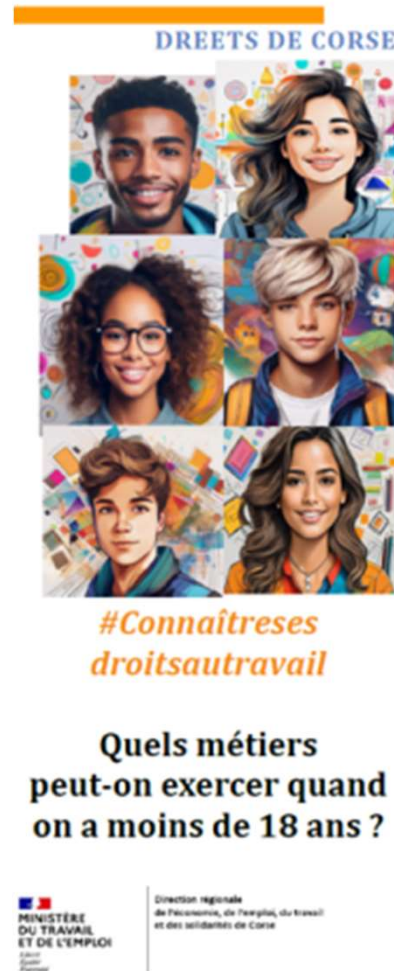
# Quelques faits saillants en 2024

# Agir pour la sensibilisation des jeunes aux risques professionnels

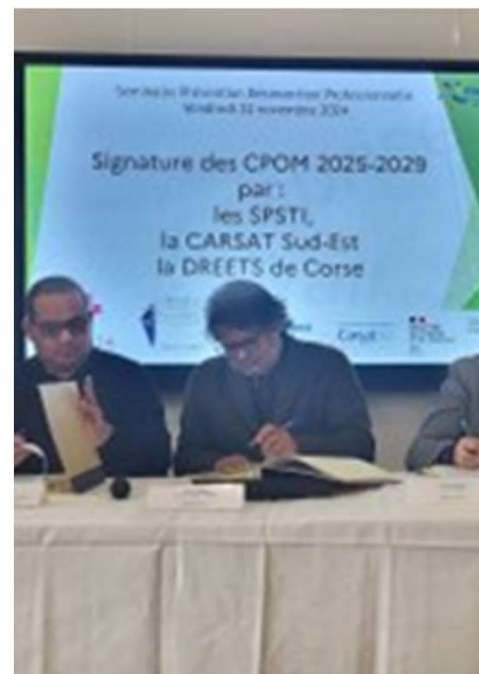
[La vidéo gagnante](#)



Agir pour la sensibilisation publics jeunes aux risques professionnels







# Agir pour la santé des femmes au travail

# Agir pour faciliter l'accès au droit

**DREETS DE CORSE**  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Brochure informative  
18 juin 2024

## L'HEBERGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS (HORS AGRICULTURE)

### Nature et modalités de l'hébergement du salarié

**L'employeur peut-il héberger un salarié saisonnier ?**

L'employeur peut tout à fait décider de fournir un logement à son ou ses salariés. Si rien ne l'y oblige (sauf dispositions législatives particulières ou une convention collective le spécifiant), la mise à disposition de logement apparaît particulièrement opportune lorsque l'employeur recourt à des travailleurs saisonniers. Elle permet notamment d'attirer et de fidéliser des salariés, souvent venus d'autres localités ou régions, et pour qui les problèmes de logement peuvent constituer un frein dans des zones touristiques où les loyers proposés sur le marché sont souvent élevés.

**Qu'est-ce qu'un avantage en nature ?**

Lorsque l'employeur est propriétaire/locataire de l'habitation qu'il met à disposition gratuitement (ou presque) à son salarié, le logement de fonction prend la forme d'un avantage en nature. Un avantage en nature est caractérisé lorsque l'employeur fournit ou met à disposition un bien ou un service, permettant au salarié de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter. Ainsi, l'avantage en nature constitue, au même titre que le salaire, un élément de la rémunération.

**Le logement doit-il figurer dans le contrat de travail ?**

En principe, lorsque le logement est un accessoire au contrat de travail, il doit être prévu par une clause du contrat ou par une convention annexe. Il peut également faire l'objet d'un

**L'employeur peut-il demander une caution, faire un état des lieux ?**

Il est vivement conseillé à l'employeur d'établir un état des lieux précis avant l'entrée et à la sortie du logement, et d'y

**DREETS DE CORSE**

**#Connaitreses droitsautravail**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**  
Direction générale du travail

## Guide pour les victimes d'accidents du travail et leurs familles

**MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**  
Liberté Équité Fraternité

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DREETS de Corse

**JE SOUHAITE EMBAUCHER UN SALARIÉ DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :**

**QUELLES SONT LES RÈGLES ?**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**  
Liberté Équité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
DREETS de Corse

## Bénévolat

Toute personne qui le souhaite peut rejoindre ou créer une association, et s'y investir à la hauteur de ses envies. Cependant, quelques règles existent pour certains statuts ou tranches d'âge.

**Être bénévole**

Un bénévole s'engage librement pour mener une action **non salariée** en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération mais peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...).

Il n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité. Les tâches confiées ne doivent pas être source de profit pour l'organisme ou ses membres (absence de but lucratif).

**Exercer la mission**

Le bénévole participe volontairement et librement aux activités de la structure. Les missions d'un bénévole sont diverses, elles varient selon le domaine d'activité de la structure (humanitaire, social, éducation, environnemental, culturel, sportif...).

Il est impossible de contraindre un bénévole à travailler. En effet, le bénévole a la possibilité de refuser d'effectuer une mission qui lui a été confiée à tout moment, y compris au cours de la réalisation de sa mission. Par principe, le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique.

Certaines missions nécessitent au préalable une formation qualifiante, une expérience

# Agir en faveur de l'égalité professionnelle

Depuis 2022, la DREETS conventionne avec l'association LE CAP pour l'accompagnement des entreprises sur le sujet de l'égalité professionnelle.

**Appui gratuit et individualisé.**

En 2024, une vingtaine d'entreprises se sont engagées dans la démarche.

Cette action est reconduite en 2025.



## Au niveau régional

Taux de publication de l'index : 93,40%

Note moyenne de l'index : 92/100

Nombre d'accord ou plan d'action  
en cours de validité : 41

Taux de couverture par un accord  
ou un plan d'action : 22%

Illustration de  
l'action quotidienne

une enquête sur un  
accident du travail

# Accident du travail grave

## Etes-vous à jour de vos formations à la sécurité?

- ▶ - l'origine de l'enquête
- ▶ - le contrôle inopiné
- ▶ - les constats
- ▶ - le choix des suites
- ▶ - l'audition pénale libre



# Illustration de l'action quotidienne

## Le contrôle du recours au détachement

## Exemple d'un bulletin de paye en l'anglais portugaise

**Data Processamento:** 31-03-2025

(2025-03-01 a 2025-03-31)

**Funcionário:** {

**Categoria:** Servente da construção civil

**Dias do Mês:** 20,00

**Nº.Seg.Social:** 1

**Vencimento:** 870,00 **Venc./Hora:** 5,02

**Seguradora :** A

**Nº.Contrib.:** 309423180

Tipo	Descrição		Abonos	Descontos
A001	Vencimento	173.33 horas	870,00	
A002	Subs. Alimentação	18 dias	135,00	
A039	Ajudas de Custo	18 dias	665,22	
D001	IRS	1,23 %		11,00
D003	Seg. Social	11 %		98,67
	<b>Sub. Férias</b>			
A003	Sub. Férias		72,50	
D003	Seg. Social	11 %		7,98
	<b>Sub. Natal</b>			
A004	Sub. Natal		72,50	
D003	Seg. Social	11 %		7,98
<b>Totais</b>			1 815,22	125,63

<b>Ajustes</b>	1 689,59	+	0,00	-	0,00	=	<b>Total Pago:</b>	1 689,59
----------------	----------	---	------	---	------	---	--------------------	----------

Obs.: Depositado na Conta:

Obs. p/ Recibo: férias 07 e 19/03/2025

Declaro que recebi a quantia constante neste recibo.

# Perspectives 2025 - 2026

## ► Poursuivre la lutte contre les accidents du travail

- ✓ les actions régaliennes de contrôle
- ✓ Bilan de la campagne régionale dans le BTP
- ✓ Réalisation d'une brochure sur la sinistralité au travail à paraître (avril/mai)
- ✓ les interventions auprès des jeunes : interventions de l'inspection dans les lycées professionnels, CFA et Missions locales
- ✓ construction d'une exposition itinérante pour les établissements scolaires
- ✓ Avancer avec les partenaires sociaux sur le sujet



# Perspectives 2025 - 2026

## Agir pour le soutien et le développement du dialogue social

1) Poursuivre la mobilisation des partenaires sociaux autour d'une dynamique constructive et engageante

Objectif : conférence sociale en juin 2025

2) Action pour la mise en place et le fonctionnement des CSE en Corse

- Organiser les élections dans les entreprises hors délais
- Réduire le nombre de PV de carence
- Améliorer le fonctionnement des CSE en place

# Perspectives 2025 - 2026

## Mais aussi...

- ▶ La campagne annuelle d'information et de contrôle sur les conditions d'emploi, de travail et d'hébergement des saisonniers
- ▶ Le déploiement de la campagne nationale sur les situations de recours abusif aux contrats précaires
- ▶ Le bilan de la campagne régionale dans le secteur du BTP
  
- ▶ Et la construction du future plan national et regional d'action de l'inspection du travail 2026 - 202.....



Merci pour votre attention.

Place aux échanges !